

JANVIER
2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

© Canva



ALLIANCE DES AVOCATS POUR
LES DROITS DE L'HOMME

SOMMAIRE DU RAPPORT

1 / NOUVEAUX MEMBRES

- Les ONG Partenaires
- Les cabinets et avocats individuels

2 / DOSSIERS PRO-BONO

- Typologie des dossiers
- Gestion de crise Covid 19

3 / FORMATIONS

- Formation dans le cadre de nos programmes

4 / PROGRAMMES

Continuité des programmes existants

- Enfance Précarité Zéro
- Identités plurielles
- Femmes violées, femmes de droits

Création de nouveaux programmes

- MIMO
- Forces de Femmes
- Clear Rights
- Des Enfants et Vous

5 / GALA 2021

6 / RAPPORT FINANCIER

8 / REMERCIEMENTS

ÉDITO

Depuis 2009 l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) permet à ses ONG partenaires et aux personnes physiques qu'elles protègent de bénéficier gratuitement de conseils juridiques de qualité grâce à son réseau d'avocats national et international.

2020 est dans de nombreux esprits synonyme de pertes, de crise économique, de déséquilibre psychologique mais également de nouvelles règlementations ondulant au gré des connaissances médicales, mais stables dans leur complexité et leur caractère attentatoire aux libertés. L'accès au droit gratuit qui constitue l'ADN de l'Alliance devient dans ce contexte, un remède vital pour les acteurs associatifs et les personnes les plus vulnérables, qui ont été le plus touchés par cette crise. Nous avons ainsi dû inventer, en urgence, de nouveaux moyens pour répondre aux demandes croissantes d'aide et nous avons réussi ! 2020 marquera aussi un tournant décisif pour notre belle Alliance qui est passée d'1 salariée à 2 salariés en début d'année puis à 4 à partir du 2e semestre grâce au soutien décisif de Partenaires dont les relations vont au-delà du simple financement. Ils nous permettent, avec le concours des avocats membres toujours plus actifs, motivés et impliqués dans les dossiers, d'aborder 2021 avec sérénité et force même si l'on ne peut jamais s'endormir sur ses lauriers...

Noanne TENNESON,
Directrice générale





NOUVELLES ADHÉSIONS

23

NOUVELLES
ONG

10

NOUVEAUX
CABINETS /
AVOCATS
INDIVIDUELS

En 2020, l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme a intégré 23 nouvelles ONG dans ses partenaires, 2 cabinets et 8 avocats en exercice individuel

LES ONG PARTENAIRES

+23 ONG
en 2020

LE NOMBRE TOTAL DE PARTENAIRES ASSOCIATIFS EST
PASSÉ À 172 EN 2020

- REIPER
- AHAI 08
- LAPLAGE
- RIGHT TO PROTECT
- PRO'PULSE



“Partagez leurs rêves”



LES CABINETS ET AVOCATS INDIVIDUELS



LE NOMBRE TOTAL DE CABINETS D'AVOCATS/AVOCATS INDIVIDUELS PARTENAIRES EST PASSÉ À 41 EN 2020

+10
cabinets
en 2020

Nouveaux cabinets :

"Linklaters", "Boutron Marmion & Associés"

Avocats en exercice individuel :

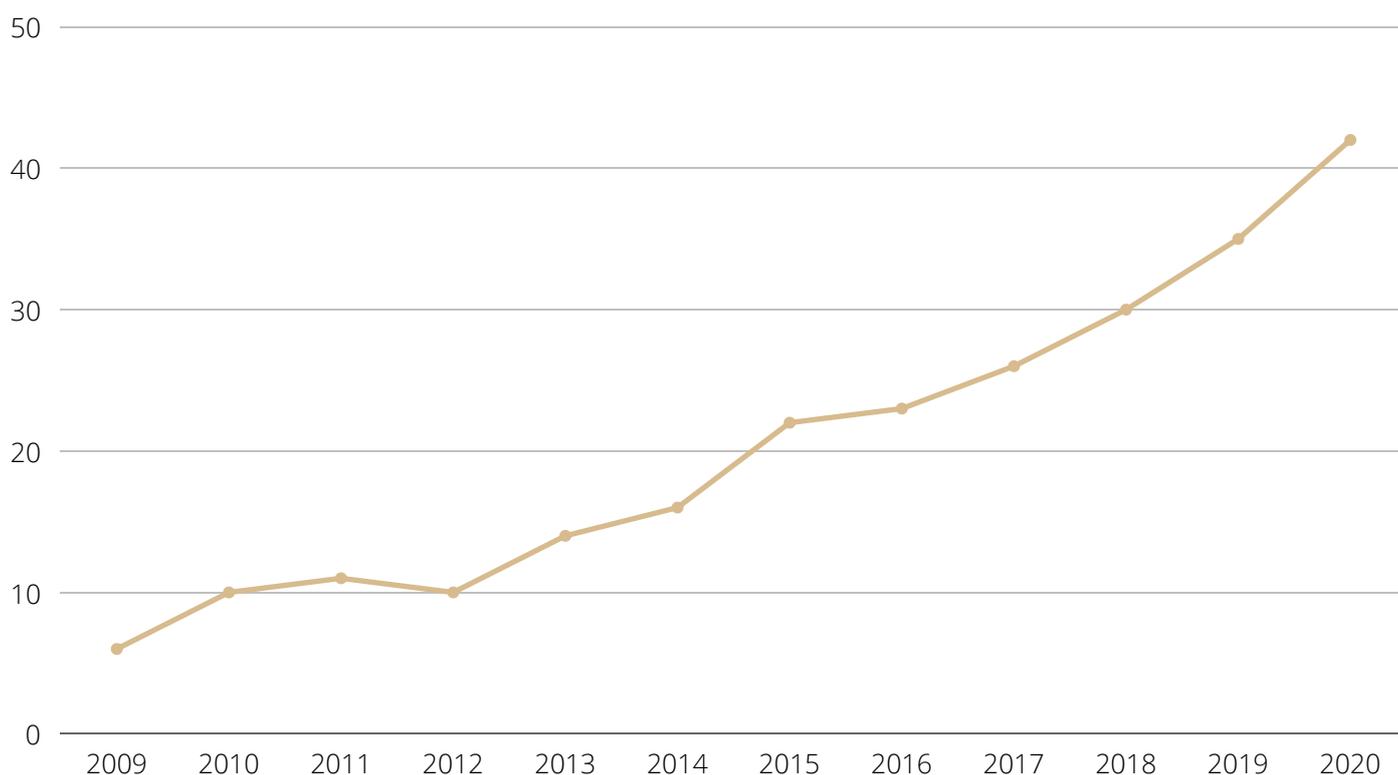
Maîtres Camille Oberkampf, Alexandra Lachowsky, Jean-Luc Bédos, Noémie Coutrot-Cielinsky, Aurélien Thomas, Léna le Falher, Louise Milbach et Emmanuel Durand

Départ de 2 cabinets et 3 avocats individuels :

"De Pardieu Brocas & Maffei", "Davis Polk", maîtres Safya Akorri, Benjamin Pitcho, Florence Schlegel

Les départs s'expliquent pour les avocats en exercice individuel ou dans des cabinets de taille modeste, par le fait qu'il est parfois difficile de trouver assez de temps pour développer à la fois sa propre clientèle et se consacrer aux nombreux dossiers de l'AADH.

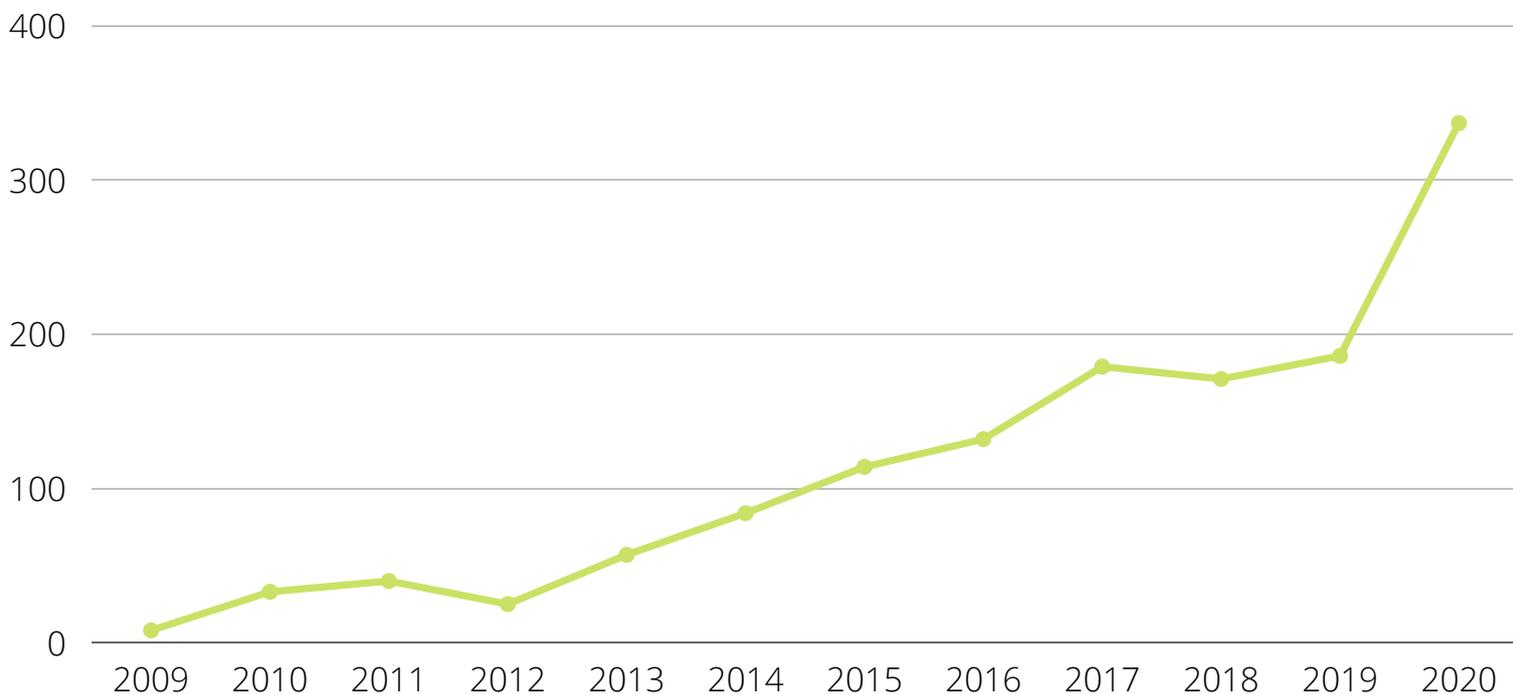
Certains cabinets/avocats préfèrent en outre se concentrer sur une ou deux grandes ONG avec lesquelles ils entretiennent des relations privilégiées.



LE PRO BONO EN 2020

**337 REQUÊTES (DEMANDES D'AIDES),
TOUS PROGRAMMES CONFONDUS**

+82.2% de requêtes en 2020*



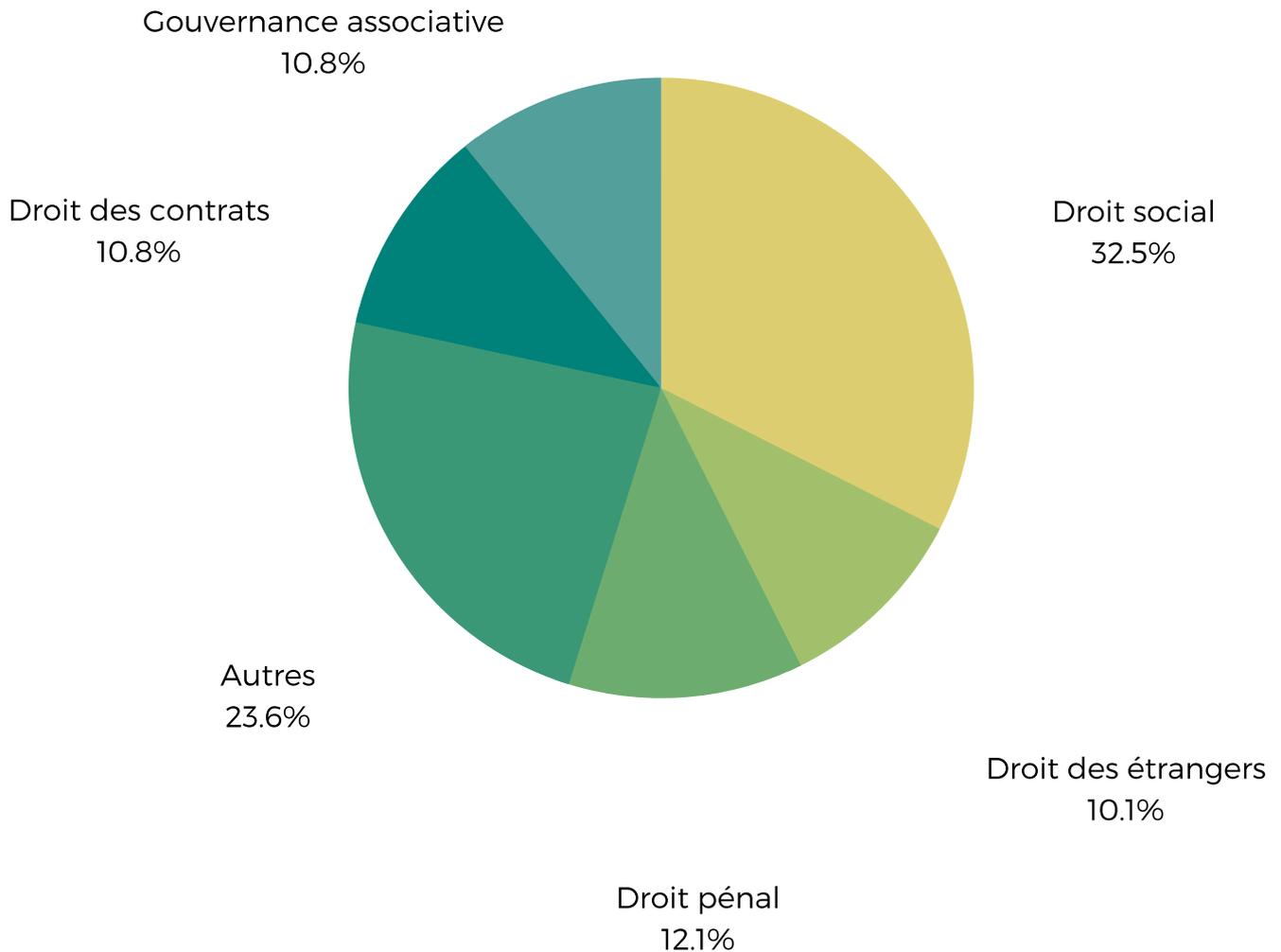
Cette avancée a été atteinte grâce à l'embauche d'un deuxième salarié, L. Conseil, dès le 06.01.2020, qui a pu se concentrer exclusivement sur le programme «Enfance Précarité Zéro» et ainsi développer l'aide directe aux mineurs non accompagnés et jeunes majeurs.

Nous remercions tout particulièrement les ONG & associations qui nous font confiance en nous sollicitant le plus souvent :

- 1. UTOPIA 56**
- 2. ACPE**
- 3. MSF**
- 4. COORDINATION SUD**
- 5. EMMAUS**

* Evolution calculée par rapport aux chiffres de 2019

TYPOLOGIE DES DOSSIERS



La sécurisation des activités quotidiennes des ONG et associations que prodigue l'AADH participe à leur pérennisation :

L'AADH a travaillé sur la fiscalité des expatriés ou l'analyse et la négociation des conventions entre les ONG et les bailleurs pour des ONG de solidarité et de coopération internationale. L'AADH est fréquemment saisie de questions sur la protection des données personnelles et effectue des audits des ONG.

DOSSIERS REPRESENTATIFS DES PRESTATIONS DE L'AADH

La défense des libertés individuelles étant la ligne directrice de nos activités, nos avocats assistent et représentent les ONG et les victimes en justice, déterminés et engagés à faire avancer la jurisprudence :

- L'affaire de "Julie", qui a subi des atteintes sexuelles entre 13 et 15 ans par les pompiers de Paris. L'affaire met en exergue la notion de "consentement du mineur". L'Alliance a représenté deux associations de protection de l'enfance et est particulièrement déterminée à continuer à soutenir les associations dans leurs combats pour la reconnaissance des droits de l'Enfant.
- Recours devant la CEDH et volonté des avocats de l'AADH de mettre fin aux réglementations désuètes et/ou aux comportements inappropriés qui conduisent à des situations aberrantes telles que celle d'une mère qui, pour protéger son enfant des abus sexuels subis par son père, ne respecte pas les droits de visite et de garde de ce dernier et se retrouve accusée de "délit de non représentation d'enfant".
- Scandale des adoptions illégales d'enfants Maliens - l'AADH a aidé les victimes et une association à déposer plainte.

Les cabinets ayant traité le plus de requête :

1. Gide
2. Dentons
3. Reed Smith
4. DLA Piper
5. White & Case

Nous remercions tout particulièrement les avocat(e)s suivant(e)s pour leur très forte implication :

Jean-Luc Bédos, Joseph Breham, Julie Caussade (Dentons), Noémie Coutrot - Cielinsky, Emmanuel Daoud (Vigo), Vincent Fillola, Marie-Hélène Huertas, Léna le Fahler, Hélène Massin-Trachez, Julien Martin, Alexandre Ippolito (White & Case), Hélène Lenoury (Dechert), Noémie Saidi-Cottier, Nicolas Walker (Reed Smith)

LE PRO BONO EN 2020

EN TEMPS DE PANDÉMIE

La **crise sanitaire** et les mesures d'urgence prises par le gouvernement ont généré un **afflux très important** de demandes d'aides venant de toutes ONG et associations y compris des non membres, dont la plupart ont été concentrées pendant le 1er confinement. Elles portaient principalement sur du **droit social et de la responsabilité** (télétravail, chômage partiel, maladie professionnelle ...). L'Alliance a décidé de **répondre rapidement et gracieusement** à tous les acteurs du monde associatif et a assuré dans l'urgence des formations à distance.

En effet, un **webinar** a été organisé en collaboration avec le **cabinet DLA Piper** le 9 avril 2020. Il avait pour thème le **droit du travail en temps de crise sanitaire** et s'est tenu en présence d'Özgür Kahale, directrice du département Pro Bono Europe et de Maître Jérôme Halphen, associé spécialisé en droit en travail du cabinet DLA Piper.

Une **formation** sur la responsabilité et l'obligation de sécurité des employeurs a été réalisée le 20 mai 2020 par le **cabinet Vigo**.

Une **FAQ** (Foire Aux Questions) a également été créée avec une adresse mail dédiée à la pandémie et les réponses apportées par nos avocats ont été publiées sur nos réseaux sociaux afin qu'ils aient le plus large spectre de rayonnement.

Enfin, et toujours dans cette volonté d'aider le corps associatif mais également les personnes les plus vulnérables les plus gravement touchées par la pandémie, les avocats de l'AADH ont pris la plume et rédigé des **articles** portant sur les enjeux de la crise sanitaire en matière de **droits humains. Tous ces outils ont été mis à disposition** sur nos réseaux sociaux.

- Lutter contre les violences conjugales, y compris lors de la crise du Covid-19 (*François Barrière, Aurore Martinelli – Cabinet d'avocats Skadden*)
- L'accès au juge en période de crise sanitaire (*D.Kadar, Y.Nobou et M.Lacaud – Cabinet d'avocats Reedsmith*)
- La liberté de réunion et d'expression dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19 (*Hossam Gamaleldin – Cabinets d'avocats Reedsmith*)
- Covid-19 et protection des droits de l'enfant (*Daniel Kadar, Yéléna Nobou et Margot Lacaud - Cabinet d'avocats Reedsmith*)
- Le droit au mouvement et la liberté d'aller et de venir dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19 (*Hossam Gamaleldin - Cabinet d'avocats Reedsmith*)

SUIVEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX

Outre la participation des équipes de l'Alliance à de nombreuses conférences sur diverses thématiques de droits humains, pour la 1ère fois en 2020, les avocats de l'Alliance se sont impliqués à l'occasion des journées internationales, dans la **rédaction d'articles mis à disposition du grand public via la publication sur nos réseaux sociaux.**

- Journée Mondiale des réfugiés (*Maître François Barrière*)
- Journée Mondiale contre le travail des enfants (*Cabinet Betto : P. Boussin, L.Canet, C.Lucotte, C.Mancini*)
- Journée mondiale contre l'homophobie (*Maître Emmanuel Daoud*)
- Journée internationale des populations autochtones (*Cabinet Betto : Natalia Cardona et Antoine Cottin*)
- Journée mondiale de lutte contre le terrorisme (*Maître Delphine Mahé*)
- Journée internationale de la paix (*Maître Karine Doucerain*)
- Journée internationale de lutte contre la pauvreté (*Maître Jean-Luc Bedos*)
- Journée mondiale de l'enfance (*Maîtres Laure Boutron-Marmion et Kathleen Taieb*)
- Journée Internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes (*Maître Léna Le Falher*)
- Journée Internationale pour l'abolition de l'esclavage (*Cabinet Betto : P. Boussin, L. Canet, C.. Lucotte, C. Mancini*)
- Journée des droits de l'homme (*Maîtres Kathleen Taieb et Noémie Saidi-Cottier*)
- Journée internationale des migrants (*Maître François Barrière*)



LA PARIS PRO BONO WEEK

Pour la 2e fois consécutive, l'Alliance a participé au mois de novembre à la **Paris Pro Bono Week 2020** initiée par PILNet en co-animant deux ateliers, aux côtés de *Droits d'Urgence*, *d'Hogan Lovells* et de *la BNP* :

- Pro bono en France : état des lieux et opportunités d'engagement
- Pro bono & Droits de l'Homme : un défi croissant en temps de crise

NOS FORMATIONS

**L'ALLIANCE A DISPENSÉ 9 FORMATIONS AU COURS
DE L'ANNÉE 2020. C'EST 2 FOIS PLUS QUE L'ANNÉE
PRÉCÉDENTE.**

Cette augmentation est notamment due aux formations effectuées dans le cadre du programme « Enfance Précarité Zéro » qui requiert la formation préalable des avocats bénévoles et des travailleurs sociaux.

Près de 80 avocats et 30 travailleurs sociaux ont suivi au moins une formation au cours de l'année 2020.

NOS SUJETS DE FORMATIONS :

- Introduction au droit d'asile
- Le droit d'asile des MNA
- L'interculturalité
- Évaluation de l'âge et saisine du juge des enfants
- Demande d'asile et procédure devant l'OFPRA et la CNDA
- Introduction au droit des étrangers
- Le droit au séjour



NOS PROGRAMMES

Continuité des programmes existants :

ENFANCE PRÉCARITÉ ZÉRO

Lutte contre la traite des mineurs et assistance aux mineurs non accompagnés (MNA)

FEMMES VIOLÉES, FEMMES DE DROIT

Lutte contre l'impunité en RDC et assistance des femmes et de enfants victimes de viols de guerre

IDENTITÉS PLURIELLES

Protection et défense des droits des enfants transgenres et transexués

Créations de nouveaux programmes :

MIMO

Pour une meilleure identification et une meilleure orientation des MNA vers l'asile

FORCES DE FEMMES

Permanences juridiques à l'hôpital Avicenne pour les patientes victimes de violences

CLEAR RIGHTS

Améliorer l'égalité d'accès à l'assistance juridique pour les enfants en situation de conflit avec la loi

DES ENFANTS & VOUS

Parrainage de MNA par des salariés d'entreprises et des avocats

ENFANCE PRÉCARITÉ ZÉRO

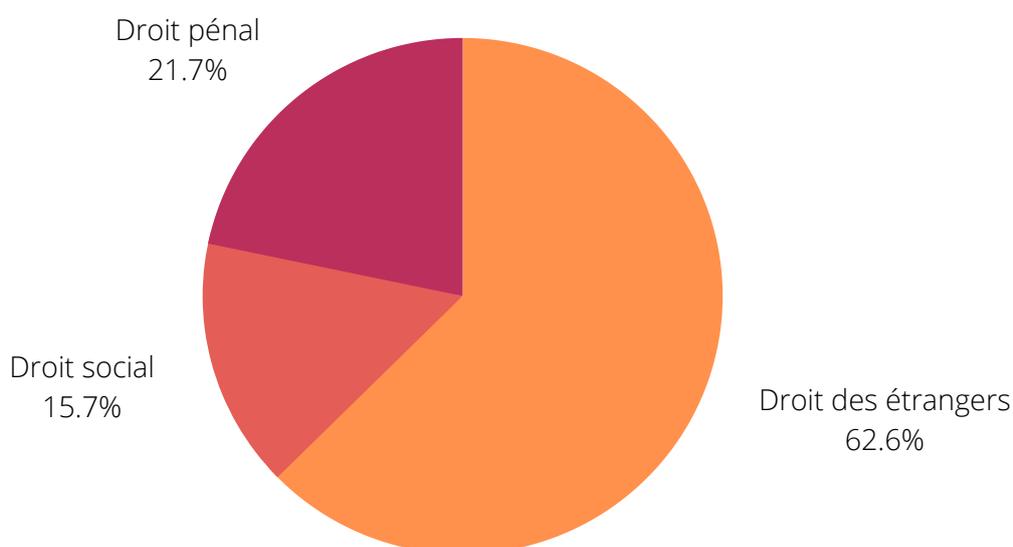
Ce programme lancé par la Commission Droits de l'Homme fin 2017 a pris une nouvelle dimension en 2020 grâce au soutien de l'association **"Kids In Need of Defense" (KIND)** qui a permis l'embauche d'un salarié exclusivement dédié à cette activité.

Le programme s'est donc développé cette année avec de **nombreuses formations et de nombreux partenariats** scellés afin d'assister au mieux les enfants en migration nécessitant un accompagnement juridique.

124 REQUÊTES ONT ÉTÉ SUIVIES EN 2020

23 ONG de défense des MNA dont 2 ONG de défense d'enfants victimes de traite ont été aidées gratuitement, dont notamment :

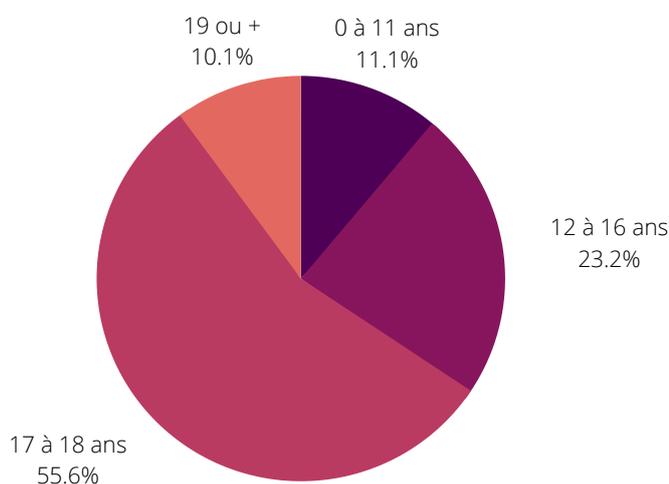
**MSF
Utopia 56
GROUPE SOS 93
SAFE PASSAGE
PARIS D'EXIL**



ENFANCE PRÉCARITÉ ZÉRO

Près de **70 avocats** se sont investis dans le programme en suivant un jeune dans le cadre d'une **procédure** ou en assurant des **travaux de recherche** dans le cadre de certains dossiers. Certains d'entre eux se sont engagés à plusieurs reprises ce qui montre un **réel engagement** de la part de nos cabinets membres et des avocats auprès des **personnes les plus vulnérables**.

Ces jeunes viennent de 24 pays différents, les premiers pays d'origine étant l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali.



Les avocats les plus actifs :
Anastasia PITCHOUGUINA (*White & Case*)
Kathleen TAIEB
Sophie PELE (*Dechert*)
Karine DOUCERAIN
Hélène LENOURY (*Dechert*)
Nadhia AMEZIANE (*Dentons*)
Camille OBERKAMPF
Janina DAHMOUH (*Orrick*)
Camille TRUCHOT (*Gide*)

- L'Alliance entend contribuer à **l'implication des entreprises** dans l'accompagnement et l'intégration des jeunes en migration. Pour ce faire, une **étude de droit comparé** sur les besoins des mineurs non accompagnés et les opportunités que le secteur privé pourrait saisir a été finalisée et a fait l'objet d'une synthèse qui sera présentée publiquement lors d'une **conférence finale** dès que les conditions sanitaires le permettront.
- Sur le plan de la sensibilisation, les conférences portant sur l'enjeu de la traite des êtres humains n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire mais l'Alliance reste extrêmement mobilisée sur ce sujet et entend organiser des conférences de ce type dès que possible.

Ce programme connaît depuis son lancement début 2018, un véritable engouement des avocats soucieux d'aider les mineurs non accompagnés et de s'impliquer au profit des réfugiés. L'AADH est devenue un acteur identifié et notre intervention a permis d'assister un nombre significatif de jeunes en migration. Notre partenaire **KIND** a généreusement décidé de prolonger son soutien, essentiel pour la continuité du programme, pour 2021.



FEMMES VIOLÉES, FEMMES DE DROIT

Lutte contre l'impunité en RDC et assistance des femmes et de enfants victimes de viols de guerre

© Canva

Le programme tel que prévu à l'origine et sollicité par Denis Mukwegue ne peut malheureusement être poursuivi en raison du silence inexpliqué de la Fondation Panzi, notre interlocuteur principal, depuis novembre 2019.

Quatre études de faisabilité ont été envoyées à la fondation Panzi.

Elles portent sur :

- "Les indemnisations et réparations des victimes de violences sexuelles en RDC" et "La mise en place de l'aide juridictionnelle" (étude réalisée grâce aux étudiants de la clinique juridique de l'université d'Aix-Marseille) ;
- "L'implantation d'une juridiction internationale spécialisée dans la répression des violences sexuelles en RDC" et "Les modes de preuve" (clinique juridique de l'université de Grenoble).

L'étude d'Aix, de grande qualité, a également été envoyée à la fondation Mukwegue qui a pu l'utiliser devant la Cour pénale internationale.

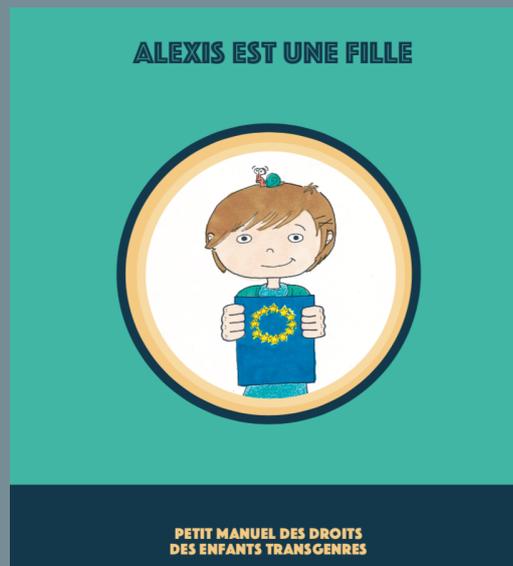
Des réorientations du programme ont été envisagées à deux reprises (intervention dans une autre zone de RDC au sein de laquelle aucune aide n'a été apportée/coopération avec la Fondation Mukwegue et le Global Survivors Fund).

Le Conseil d'Administration a finalement décidé de se concentrer sur d'autres Partenaires.

IDENTITÉS PLURIELLES

Protection et Défense des droits des enfants transgenres et intersexes

Une Recherche de financement pour l'impression de la Bande Dessinée ***Alexis est une fille*** réalisée par les étudiants de l'Université de Grenoble Alpes a été démarrée notamment auprès du Ministère de l'Education Nationale. Le besoin est de 7 000€. L'Université de Grenoble a alloué 600 €.



Le programme de développement de campagnes de sensibilisation aux droits des enfants transgenres et intersexes en milieu scolaire par des étudiants de 6 cliniques juridiques françaises a été reporté à la rentrée universitaire 2021 en raison de la crise sanitaire.

Au printemps 2021, une conférence de sensibilisation sur la transidentité, et sur les droits des personnes transgenres aura lieu et sera accompagnée d'une exposition photos de la journaliste pakistanaise Sara FARID.

MIMO

Pour une meilleure identification et une meilleure orientation des mineurs non accompagnés vers l'asile

Ce programme a pu être mis en place grâce au soutien du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 85 035 euros. Violette Duperrier, volontaire en service civique du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020, a été embauchée en CDD à compter du 1er novembre pour mener à bien ce programme.

OBJECTIF GLOBAL :

Contribuer à une meilleure prise en charge et protection des mineurs non accompagnés sur le territoire français.

OBJECTIF SPECIFIQUE :

- Améliorer l'accès à l'asile des mineurs non accompagnés (MNA) ;
- Favoriser l'identification des profils éligibles à l'asile ;

COMMENT :

*

- Des ateliers asile, des livrables explicatifs, le développement d'une application sur smartphone ;
- Des entretiens avec des avocats à destination des MNA ;
- Assurer un accompagnement des mineurs tout au long de leur procédure de demande d'asile.
- Création de différentes fiches à destination des travailleurs sociaux.
- Des actions de sensibilisation de la société seront menées en parallèle.

Formations

- Pour les professionnels en charge de la protection des MNA (notamment les travailleurs sociaux) afin de faciliter l'identification de "profils asile" par ces professionnels ;
- Pour les avocats dans le but d'améliorer l'accompagnement des MNA dans leur procédure de demande d'asile, mais aussi afin de favoriser l'identification par ces avocats de profils asile parmi des mineurs défendus dans le cadre d'autres procédures.

Deux formations portant sur le droit d'asile pour les MNA (une à destination des travailleurs sociaux et bénévoles, l'autre à destination des avocats) ont déjà été réalisées depuis le début du programme.

*Toutes les activités développées dans ce programme seront proposées gratuitement aux bénéficiaires.

FORCES DE FEMMES

Permanences juridiques à l'hôpital Avicenne

À la demande de l'association « La Plage » deux permanences juridiques par mois ont été mises en place début septembre à l'hôpital Avicenne de Bobigny.

30 patient.e.s ont été aidé.e.s et fort de ses résultats positifs, la Plage nous a demandé de reconduire cette aide pour l'année 2021.

Des fiches juridiques sont en voie de finalisation et seront offertes au personnel de l'hôpital (médecin, art thérapeute, chargée de missions, psychologues...) afin d'aider leur patientèle :

Les violences sexuelles	L'OQTF (<i>obligation de quitter le territoire français</i>)
Les indicateurs de traite	Le séjour pour soins
Le protocole d'Istanbul	Le droit d'asile
L'accès à l'aide juridictionnelle	Le regroupement familial
Le règlement Dublin III	L'admission exceptionnelle au séjour
Le réexamen de la demande d'asile	

Quatre formations gratuites sont prévues pour 2021 au profit du même personnel hospitalier et porteront sur :

DROIT PÉNAL

1. La Traite, la torture, la procédure pénale et l'impact des violences sur la protection internationale
2. Les violences conjugales et le dépôt de plainte

DROIT DES ÉTRANGERS

1. L'asile
2. Le séjour

PROGRAMME CLEAR RIGHTS

Programme européen
démarrant le 1er janvier 2021

Objectif global :

Ce programme préparé en 2020, d'une durée de deux années, vise à améliorer l'égalité d'accès à l'assistance juridique pour les enfants en situation de conflit avec la loi.

Il a été initié par *Terre des Hommes Hongrie, Terre des Hommes Roumanie avec la coopération de PILnet Hongrie, Defence for Children International Francophone Belge, ECPAT Pays Bas* et couvre l'ensemble de ces pays.

Financements :

Un financement de la Commission Européenne d'un montant de 81 608,47€ sur deux ans sur un coût total de 90 676,08 € a été acquis ; les 10 % restants devant être imputés sur les fonds propres de l'AADH, des recherches sont en cours à cet effet.

Partenariat :

Un partenariat a été mis en place avec la clinique juridique d'Aix-Marseille pour réaliser une étude sur le système français de défense juvénile. Cette étude coordonnée par A. Augonnet et l'AADH sera supervisée par A. Auffret, maître L. Dumas et deux avocates membres de l'AADH et de l'Antenne des mineurs du Barreau de Paris, maître N. Saidi-Cottier et maître K. Taieb. 11 étudiants se sont portés volontaires.

Le programme comporte diverses activités, à savoir :

- Une étude sur le système français de défense juvénile avec état des lieux et préconisations
- La création d'une base de données de jurisprudences (nationale et internationale)
- La mise en place de "Conseils Consultatifs de Mineurs" en conflit avec la loi afin de prendre en compte leur parole
- La mise en place de formations à destination des avocats en France et le partage de bonnes pratiques avec le Barreau de Lyon
- L'organisation d'événements et de campagnes de sensibilisation
- La création d'un centre européen d'échange d'informations en ligne

DES ENFANTS & VOUS

Parrainage de MNA par des salariés
d'entreprises et des avocats



L'Alliance des avocats pour les Droits de l'Homme lance un programme de parrainage de mineurs non accompagnés (MNA) en partenariat avec **France Parrainage** impliquant des salariés des entreprises clientes, des cabinets d'avocats membres de l'AADH et des avocats.

A travers ce nouveau programme l'AADH souhaite impliquer les entreprises dans le pro bono.

POURQUOI PARRAINER UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ?

Rompre
l'isolement
social et
culturel

Démarche de
prévenance,
de prévention
et de
protection

Aide scolaire
Recherche
d'emploi
Maîtrise du
français

Sortir du cadre
confiné et
anxiogène des
foyers

LE GALA DE CHARITÉ DE 2021

Le 4 juin

En raison de la crise sanitaire, le gala qui devait se tenir le 11 septembre a été reporté au **4 Juin 2021**. Il aura lieu 52, avenue Hoche, Paris 8ème, dans les locaux du cabinet Allen & Overy

Une vente aux enchères sera organisée lors de la soirée. Les fonds levés iront en faveur de « la Protection des Enfants contre le Travail Forcé ».

Nous remercions les artistes et les personnes qui ont accepté de mettre leurs oeuvres et prestations à disposition de l'Alliance

Jean Michel ALBEROLA
Sara FARID
Ferrante FERRANTI
Rachid KORAICHI
Thierry LOTHON
Jean Patrick RAZON
REZA

Marie-Christine BOINET
Hervé DENIZE
Alain MARHIC
Hippolyte MARQUETTY
Marie SIMON
Anne de VANDIERE

Les Partenaires sollicités pour le Gala de 2020 ont accepté de nous suivre en 2021 l'AADH : le Refugee Food Festival, la marraine Clotilde COURAU et Souad MASSI, qui se produira en live lors du Gala.

RAPPORT FINANCIER

LES PRODUITS DE L'EXERCICE

On note une nette augmentation des subventions privées et publiques, ce qui nous permet d'aborder l'année 2021 avec confiance. Les cotisations des cabinets d'avocats et d'ONG membres de l'AADH restent relativement stables avec un total de 103 650 €.

Le rapport financier annuel (Comptes de Résultat et Bilan) établis par S. LEVIER, nouvelle comptable bénévole depuis le 1er janvier 2020 que nous remercions, sont positifs avec un résultat positif de 19433 € au 31/12/2020.

Augmentation des subventions publiques :

- **Ministère de l'intérieur** : 85 035 € sur un an (novembre 2020 à novembre 2021). Il a été décidé d'affecter 17 773 € sur l'année 2020 afin de couvrir les charges y afférentes.
- **L'Hôtel de Ville** : La subvention de 3000 € allouée depuis plusieurs années demeure inchangée.

Augmentation des subventions privées :

On constate une nette progression des subventions privées de l'ordre de 61 580 €, décomposées comme suit :

- **Kids In Need of Defense (KIND)** : 47 000 € - à noter que Kind soutient à nouveau l'AADH en 2021 à hauteur de 55 000 € ce qui permet de reconduire le CDD de L. Conseil et de pouvoir communiquer plus largement sur ce programme
- La **fondation Prix Grand Rabbin Joseph Cohen** : 10 000 €
- Le **fonds de dotation du Barreau de Lyon** : 3000 € pour 2020 qui ont été reconduits en 2021 en faveur du programme aux mineurs non accompagnés
- Des **dons de personnes physiques** à hauteur de 1 200€

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Exercice clos le 31.12.2020	PRODUITS	Exercice clos le 31.12.2020
CHARGES D'EXPLOITATION :		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Variation de stock (marchandises)		Production vendue (biens et services)	
Achats d'approvisionnement		Production stockée	
Variation de stock (approvisionnement)		Subventions d'exploitation	17 773
Autres charges externes	27 173	Autres produits	167 031
Impôts, taxes et versements assimilés		Produits financiers	
Rémunération du personnel	79 621		
Charges sociales	58 846		
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
Charges financières			
TOTAL (I)	165 640	TOTAL (I)	184 804
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	269
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)		TOTAL DES PRODUITS (I+II)	
BENEFICE OU PERTE	19 433	TOTAL GENERAL	
TOTAL GENERAL			

BILAN

ACTIF	Exercice N clos le 31.12.2020	PASSIF	Exercice N clos le 31.12.2020
Actif immobilisé :		Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles		Capital social ou individuel	38 990
- Fonds commercial		Ecart de réévaluation	
- Autres		- Réserve légale	
Immobilisations corporelles		- Réserves réglementées	
Immobilisations financières	2 450	- Autres	
TOTAL I	2450		
		Report à nouveau	
Actif circulant :		Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	19 433
Stocks et en-cours (autres que marchandises)		Provisions réglementées	
Marchandises		TOTAL I	58 423
Créances		Provisions pour risques et charges (TOTAL II)	
Clients et comptes rattachés		Dettes	
Autres	4 800	Emprunts et dettes assimilées	
Valeurs mobilières de placement		Avances et acomptes reçus sur commandes	
Disponibilités	177 763	Fournisseurs et comptes rattachés	
Caisse		Autres	11 390
Charges constatées d'avance	2 742	Produits constatés d'avance (IV)	117 942
TOTAL II	185 305		
TOTAL GENERAL (I+II)	187 755	TOTAL III	129 332
TOTAL GENERAL (I + II)	187 755	TOTAL GENERAL (I+II+III)	187 755

FAITES UN DON : IL SERA DEDUCTIBLE A 66%

LA DÉDUCTIBILITÉ FISCALE DES DONN EN FAVEUR DE L'AIDE DIRECTE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

Le 5 février 2018, l'AADH (Me Joseph Breham et N Tenneson) a saisi l'administration fiscale d'une demande de rescrit formulée au titre de l'article L 80 C du LPF concernant la possibilité pour l'AADH de délivrer des reçus fiscaux au profit de ses donateurs.

Pour rappel une 1ere demande avait été initiée en 2009 au terme de laquelle l'AADH s'était vu opposer un refus, ce qui avait freiné considérablement la propension de l'Alliance à se développer.

Par lettre du 23 septembre 2019, l'administration nous a informés que :

"l'association présente un caractère philanthropique à raison de ses actions réalisées directement et gracieusement à destination des personnes physiques victimes de violations de leurs droits fondamentaux. ...

En revanche, les actions menées par l'association au bénéfice des personnes morales (associations, ONG, ESS) ...ne présentent pas un caractère philanthropique au sens du régime des dons. ... Il s'agit d'actions réalisées de façon indirecte pour la défense des droits de l'homme et de l'enfant puisqu'il s'agit de prestations de conseil et de formation juridiques au profit des partenaires de l'association. Ce sont ces partenaires qui interviennent directement au profit des personnes physiques victimes..."

Nous avons sollicité un second examen et justifié devant un collègue que nos actions réalisées directement au profit des personnes physiques constituent depuis quelques années notre activité prépondérante.

Le 4 mars 2020, l'administration fiscale **a reconnu la déductibilité fiscale des dons affectés exclusivement à nos activités réalisées directement aux personnes physiques.**

Cette décision marque encore un tournant absolument décisif pour l'avenir de l'AADH et la pérennisation de ses activités !

Remerciements

L'Alliance tient à remercier l'ensemble de ses avocats et de ses ONG partenaires pour la confiance qu'ils nous accordent.

Nous tenons également à remercier les collectifs dont fait partie l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme : *La Dynamique de la Convention aux Actes (DCAA), la Plateforme des Droits Humains (PDH), PILNet, European Pro Bono Alliance (EPBA) et Générations Féministes.*

Merci également à l'ensemble des bénévoles notamment les équipes de communication et de recherche de financements qui nous ont apporté leur soutien durant toute l'année :

Marie Daudin, Sumerya Dinç, Noémie Dupray Libert, Lucie Gal-Ong, Louis Perez, Tess Boinet-Denize, Sarah Lutz, Earvin Sainsily, Diane Gerbaux, Victor Kreitmann, Guillaume Papot, Alice Murgier, Arline Lutz

Merci à l'ONG KIND, au barreau de Lyon, au Ministère de l'Intérieur et à la ville de Paris pour leur soutien.



L'AADH, qui s'est toujours engagée à respecter les standards les plus exigeants en termes de responsabilité et de transparence dans ses activités, a adopté en 2020, une politique de prévention et de lutte contre les conflits d'intérêts qui vient compléter le Règlement intérieur, la Charte éthique, les engagements de confidentialité, la Charte de protection de l'Enfance et la Charte de bonnes pratiques informatiques et libertés.

A | **aadh**

NOUS CONTACTER :

www.aadh.fr
info@aadh.fr

